

Fiche technique

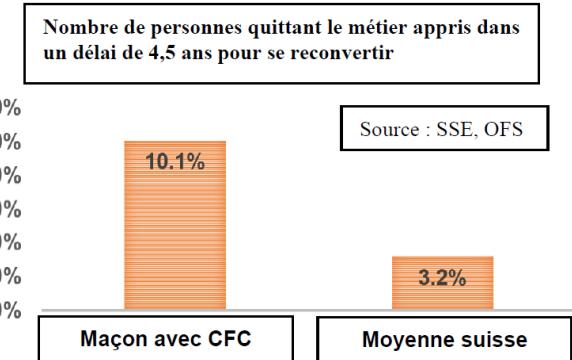
Renégociation de la convention nationale de la construction 2025

La convention nationale en bref

La convention nationale (CN) est la convention collective de travail pour le secteur principal de la construction. Elle régit les salaires et les conditions de travail des quelque 80 000 travailleurs de la construction en Suisse actifs dans le bâtiment, le génie civil, la construction de routes et de tunnels.

La CN est négociée entre les syndicats Unia et Syna d'une part, et la Société suisse des entrepreneurs (SSE) d'autre part. Environ 70 % des travailleurs de cette branche sont syndiqués. Ainsi, la construction est la branche qui affiche le taux de syndicalisation le plus élevé de Suisse.

- La convention nationale actuelle a une durée de trois ans et expirera fin 2025. Ses parties contractantes doivent donc la renégocier. Si elles ne parviennent pas à s'entendre sur un nouveau contrat d'ici la fin de l'année, il y aura un vide conventionnel dans la branche de la construction à partir du 1er janvier 2026.
- Les horaires de travail constituent un enjeu central des négociations. En raison de journées de travail trop longues qui rendent difficile une vie familiale et privée normale, un maçon qualifié sur deux quitte aujourd'hui le métier. Un sur dix tourne même le dos à la profession dans les cinq ans suivant la fin de son apprentissage. Ce taux est trois fois plus élevé que la moyenne dans le reste de l'économie.
- Une analyse de la SSE prévoit qu'il manquera un tiers des travailleurs qualifiés nécessaires d'ici à 2040.¹ Une autre étude commandée par la région grisonne de la SSE confirme également les raisons : « Les longues heures de présence accroissent la difficulté de concilier la vie professionnelle avec les obligations familiales et la vie sociale. »²
- En plus de la garantie de leur pouvoir d'achat, les principales revendications des travailleurs de la construction dans les négociations sont par conséquent l'introduction d'horaires de travail plus compatibles avec la vie familiale, la suppression de la règle illicite du temps de déplacement non payé entre l'entreprise et le chantier, et une pause du matin rémunérée. Pour trouver un accord, il

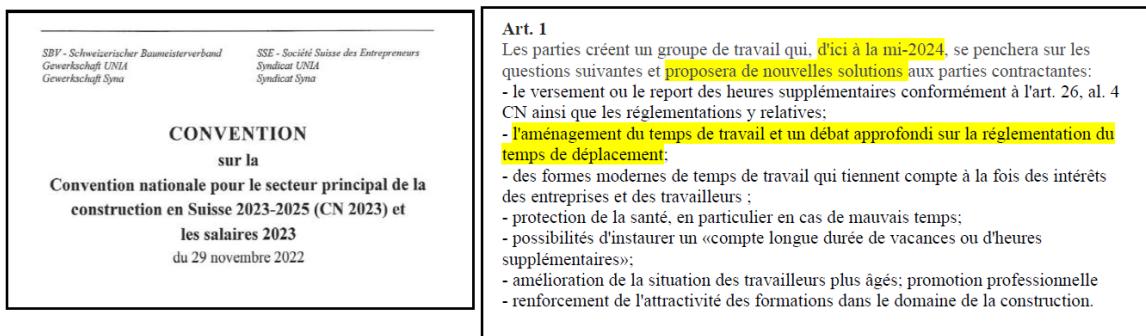


¹ Etude sur la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur principal de la construction. <https://baumeister.swiss/fr/la-sse-publie-une-etude-sur-la-penurie-de-main-doeuvre-qualifiee-dans-le-secteur-principal-de-la-construction/>

² Modèles de temps de travail alternatifs : Bedürfnisanalyse und Handlungsempfehlungen (« Analyse des besoins et modes opératoires à adopter »). https://www.fhgr.ch/fileadmin/news/news-institute_und_zentren/240403_Studie_FHGR_Alternative_Arbeitsmodelle_final.pdf

est indispensable de résoudre ces questions, dans l'intérêt des travailleurs de la construction, mais aussi pour l'ensemble de la branche.

- Selon le Seco, l'autorité de surveillance en la matière, la réglementation actuelle du temps de déplacement n'est pas conforme aux dispositions impératives du droit du travail. Le Seco exige l'adaptation des dispositions relatives au temps de déplacement lors des prochaines négociations de la CCT (communication écrite du Seco, 21 février 2025).
- Déjà dans le cadre de la dernière convention collective conclue fin 2022, les partenaires sociaux se sont engagés à trouver des solutions aux problèmes liés aux temps de travail et de déplacement avant le renouvellement suivant de la convention.



Après avoir subordonné la création du groupe de travail convenu à la possibilité de déterminer elle-même la composition de la délégation syndicale, la SSE a ensuite refusé toute discussion sur les points pourtant convenus, et ce jusqu'à peu avant l'ouverture des négociations actuelles.

- En raison des longs atermoiements de la SSE, les négociations actuelles en vue du renouvellement de la CN n'ont débuté qu'à l'été 2025.
- Au lieu de répondre aux préoccupations des travailleurs de la construction, ou même d'engager des négociations sérieuses basées sur la bonne foi, la SSE a présenté au début des négociations un texte de plus de 50 pages, et déclaré qu'il s'agissait de la nouvelle CN que les syndicats devaient accepter comme base de négociation.
- Le document de revendications de la direction de la SSE comporte une série de détériorations substantielles : allongement de la durée du travail, plus d'heures supplémentaires pour un salaire moindre, suppression des suppléments pour le travail le samedi, et licenciement plus rapide des travailleurs de la construction âgés, malades et accidentés.
- Malgré une pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée et un effondrement durable du nombre d'apprenti-e-s, la SSE a présenté une revendication visant des baisses de salaire pour le personnel qualifié et nouvellement diplômé pouvant atteindre 25 pour cent au cours des cinq premières années suivant la fin de l'apprentissage. Un travailleur fraîchement diplômé gagnerait ainsi moins que le salaire minimum d'un auxiliaire sans le moindre jour d'expérience.
- Enfin, les dirigeants de la SSE exigent sérieusement que l'article relatif aux négociations salariales soit supprimé de la convention collective de travail. Cette revendication constitue une atteinte à un principe fondamental du partenariat social : il n'existe aujourd'hui aucune convention collective de travail déclarée de force obligatoire qui ne prévoie pas de négociations salariales régulières. De plus, l'enquête sur la structure des salaires de l'Office fédéral de la statistique montre à chaque fois que le pouvoir d'achat dans la construction n'a été garanti que les années où des augmentations salariales ont été convenues entre les partenaires sociaux au niveau de la branche.

Vu le refus de la SSE de négocier pour résoudre les problèmes urgents de la branche, environ 15 000 travailleurs ont cessé le travail entre la mi-octobre et le début de novembre pour participer à une vague de protestation à l'échelle nationale.

État au 2 décembre 2025

Pour plus de renseignements :

Nico Lutz, responsable des négociations et membre du comité directeur d'Unia, 076 330 82 07

Chris Kelley, coresponsable du secteur de la construction d'Unia, 076 302 27 15

Michele Aversa, coresponsable de la branche construction de Syna, 078 775 32 64